

## **PROCÈS-VERBAL N° 47: Groupe de travail sur l'aquaculture**

15 septembre 2022

 Hémicycle du Conseil départemental de Mayotte

(8, rue de l'hôpital, 97600 Mamoudzou, île de Mayotte)

Duration: 2h | 16h - 18h

### **Introduction. Nature de la réunion**

Le groupe de travail sur l'aquaculture du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques s'est réuni en format présentiel, le quinze septembre deux mille vingt-deux, à seize heures (heure locale de Mayotte), dans l'hémicycle du Conseil Départemental de Mayotte.

Un mot de bienvenue a été adressé à tous les présents (voir liste des participants) et il a été indiqué que la réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procès-verbal.

### **Mot de bienvenue du président du groupe de travail**

M. François Herman (Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe et président du groupe de travail) a commencé par énumérer les points à l'ordre du jour de la réunion et a ouvert la séance par l'approbation de cet ordre du jour, lequel a été approuvé par consensus.

### **Informations administratives**

Mme. Secrétaire Générale a indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du groupe de travail sur l'aquaculture, du quinze mars deux mille vingt-deux, avait été approuvé par écrit et par consensus le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux.

### **1. Commission Européenne : « Nouvelles orientations stratégiques de la Commission européenne et opportunités pour l'aquaculture dans les Régions ultrapériphériques »**

Concernant le deuxième point de l'ordre du jour, relatif à la demande à la Commission européenne de fournir des informations sur les nouvelles orientations stratégiques pour l'aquaculture dans les RUP, une information écrite de la Commission européenne a été distribuée, dans laquelle il est rappelé que le FEAMP se destine à améliorer les performances environnementales du secteur de l'aquaculture et que le soutien de ce fonds doit être cohérent

avec les plans stratégiques nationaux pluriannuels pour l'aquaculture, conçus sur la base du règlement de l'Union européenne mille trois cent quatre-vingts de deux mille treize. Il a également été souligné que les objectifs de performance environnementale étaient mentionnés dans les principaux programmes de l'Union, tels que la stratégie « *de la ferme à la table* », qui établit des objectifs spécifiques pour l'aquaculture, notamment la vente d'agents microbiens et une augmentation significative de l'aquaculture biologique, conformément au Pacte écologique européen, qui vise à atteindre la neutralité carbone dans l'UE d'ici deux mille cinquante.

M. François Herman a déclaré que les informations fournies par la Commission européenne étaient très générales et se concentrent sur les aides existantes. Il a indiqué que le principal problème des RUP françaises est que ce secteur est embryonnaire, comme aux Açores, voire inexistant dans certains cas. Il a souligné le manque de soutien financier aux entrepreneurs de l'aquaculture de la part des institutions bancaires, et le fait que sans ce soutien, il leur est impossible d'accéder aux aides du FEAMPA, ce qui signifie qu'ils ne disposent pas de fonds propres élevés. Il a poursuivi en soulignant le besoin en personnel technique dans les investissements aquacoles, pour accompagner ceux qui veulent lancer un nouveau projet et introduire de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de financement. Le FEAMPA ne permet pas le financement de structures pour développer l'aquaculture, ce qui est fondamental pour pouvoir développer l'aquaculture dans les RUP. Le président du groupe de travail a déclaré qu'il estimait qu'une étude détaillée de la Commission européenne sur l'administration et la gestion du FEAMPA était pertinente, car dans certaines régions, il y a un retard de cinq ans dans l'évaluation des projets et l'attribution des aides financières. L'Union européenne devrait contrôler ces points, mais elle affirme que ce n'est pas de sa responsabilité. Il a également déclaré qu'il était important que l'aquaculture des RUP ne soit pas traitée de la même façon que l'aquaculture européenne. Une ligne de financement spécifique - notamment pour permettre le financement de structure de développement et des éclosiers- et une forte volonté politique seraient nécessaires à son développement. Il conclut en déclarant que les besoins d'une aquaculture durable dans les RUP n'étaient pas pris en compte.

M. Charif Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte - CAPAM) a approuvé et a souligné qu'entre deux mille et deux mille treize, Mayotte a exporté du poisson d'aquaculture et qu'en deux mille quatorze, lorsque le territoire est devenu une RUP (et à cause des exigences européennes), tout cela a disparu, bien qu'ils aient les

meilleures conditions pour le développement de l'aquaculture. Enfin, il a indiqué qu'une des raisons pour lesquelles on leur a demandé de se rendre dans les RUP, notamment à Mayotte, était de constater leur réalité et de changer d'opinion.

M. François Herman a mentionné qu'à Mayotte, il existe une association appelée « *Aquamay* », avec des aides publiques (à cette époque Mayotte n'était pas une RUP, mais un territoire d'outre-mer) et ils ont obtenu des financements du ministère de l'Agriculture/Pêche et d'autres institutions<sup>1</sup>. Il a jugé important de mentionner qu'il y a deux facteurs clés dans l'aquaculture : le fait que l'alimentation des poissons d'aquaculture est importée, et que les alevins ont besoin d'une éclosérie, c'est-à-dire de structures. Il a précisé que les coûts de fonctionnement d'une éclosérie ne sont quasiment constitués que de coûts fixes. La rentabilité d'une éclosérie dans les RUP est impossible à atteindre compte tenu des faibles volumes d'alevins à produire. Il rappelle que l'importation d'alevins depuis l'Europe continentale ou depuis d'autres régions du globe n'est pas techniquement pas envisageable dans les RUP françaises compte tenu de leur éloignement. Si les écloséries ne sont pas soutenues il n'y aura pas de développement possible. Il y a donc une contradiction fondamentale à encourager le développement de l'aquaculture dans les RUP alors qu'on interdit le soutien public aux écloséries locales. La commission européenne semble vouloir ignorer cette évidence.

Mme Anaïs Mourtada (Comité National des Pêches Maritimes et Élevages Marins - CNPMM) a demandé s'il serait possible d'importer les alevins pour lancer la filière dans les RUP.

M. François Herman a répondu par l'affirmative, mais avec des limites techniques, car ils doivent arriver vivants. Le fait d'être transporté dans de l'eau pendant le voyage en avion est un facteur crucial: plus les alevins doivent voyager loin, plus la qualité d'eau et le poids à transporter sont importants et le coût du transport devient vite prohibitif.

Mme Anaïs Mourtada a suggéré un système mutualiste entre Mayotte et la Réunion, pour les mêmes espèces.

---

<sup>1</sup> Après révision du procès-verbal, M. François Herman a clarifié: que Mayotte avait pu développer l'aquaculture marine grâce à l'existence d'une structure de développement « *Aquamay* », qui avait pu obtenir le soutien des pouvoirs publics pour mener ses actions, notamment en matière de production d'alevins. La filière aquacole mahoraise était la plus importante des RUP françaises en termes de tonnage. Avec la départementalisation et l'entrée en vigueur du FEP, l'association a dû cesser ses activités entraînant l'arrêt de l'ensemble de la filière et la fermeture de toutes les entreprises.

M. François Herman a approuvé, mais a souligné que de cette manière, ils n'auront pas des niveaux de production suffisants pour obtenir des alevins à des prix compétitifs.

**2. Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA) -  
M. François Herman : « Relations entre les organisations impliquées dans l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques »**

M. François Herman a commencé par indiquer que sa présentation a été faite avec Mme Gercendes Courtois (*Ecoaqua*), M. Carlos Andrade (*Agencia Regional de Investigación, Tecnología e Innovación - ARDITI*) . Il a mentionné que le secteur de la pêche est un secteur économique important pour l'économie bleue. L'aquaculture y a peu d'importance, mais dispose d'un grand potentiel de développement, dans la mesure où ils ont des espèces marines disponibles et une eau de bonne qualité, les aquaculteurs ne pouvant pas travailler dans des eaux polluées. Ils n'ont donc aucun intérêt à polluer l'environnement dans lequel ils vont travailler et sont eux-mêmes des défenseurs de la qualité de l'eau. Il a ajouté qu'il y avait de bons profils thermiques dans les RUP, qui garantissent un avantage concurrentiel, car les poissons sont des animaux à sang froid et leur croissance dépend de la température de l'eau. L'aquaculture se concentre sur certaines espèces marines comme la daurade (*Spaurus aurata*) en Macaronésie. Certaines productions aquacoles se font en eau douce, comme la production de truites (*Salmo trutta*) à la Réunion. Il a indiqué qu'il y avait une production d'ombrines ocellées et une petite production de crevettes aux Antilles et que, dans chaque territoire, quelques producteurs d'algues, notamment de *spiruline*, étaient présents. Le développement de l'aquaculture dans les RUP est très variable, les îles des Canaries et de Madère faisant exception. En quinze ans, les îles Canaries sont devenues la deuxième région de production en Espagne et Madère la première région de production des daurades. Quant aux Açores, le secteur est encore en développement. La production aquacole en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion est inférieure à cent tonnes par an. À Mayotte, il n'y a pas d'aquaculture, bien qu'il y ait un bon potentiel de développement. Concernant le développement de l'aquaculture dans les RUP, il a indiqué qu'il existe une grande biodiversité, des ressources marines fragiles et un développement économique axé sur le tourisme (principalement aux Canaries). Il a souligné que l'agriculture des RUP se concentre normalement sur une seule production et qu'il existe une forte concurrence en matière d'accès à l'espace/aux terrains pour les nouvelles activités aquacoles. Le contexte insulaire est également

un point commun entre les RUP.

M. François Herman a continué sa présentation en indiquant que, compte tenu des difficultés du secteur aquacole, il existe une réglementation inadaptée au contexte des RUP. Le principe de précaution est privilégié et les autorisations/licences sont très longues à obtenir (cela peut prendre jusqu'à dix ans). La législation française pour les installations classées, en termes environnementaux, produisant moins de vingt tonnes par an, impose de soumettre une déclaration afin d'obtenir la concession et les autorisations de production. Cette démarche n'est pas trop contraignante. Par contre, à partir de vingt tonnes, le régime change et l'entreprise est soumise au régime d'autorisation, beaucoup plus lourde et coûteuse. Cette législation est dogmatique et a été établie il y a plus de trente ans. Elle ne tient pas compte ni des espèces, ni de l'environnement dans lequel les installations se trouvent. La perception du public est généralement négative, l'aquaculture étant considérée comme une activité polluante et ~~donc~~ le poisson considéré qualité inférieure, ce qui n'est pas le cas dans les RUP, où l'on travaille avec une eau de bonne qualité et selon de bonnes pratiques. Quant aux coûts de production supplémentaires, il a précisé qu'il est plus coûteux de produire dans les RUP que dans les métropoles. Même les alevins sont plus chers. Il a poursuivi en soulignant le manque de structuration et de suivi du secteur, la faible formation professionnelle et le peu d'accompagnement technique des producteurs. Globalement, il considère qu'il n'y a pas beaucoup d'échanges d'informations entre les filières du secteur aquacole dans les RUP. Il a indiqué que les objectifs de l'aquaculture des différentes RUP étaient communs, à savoir développer et diversifier l'économie locale et réduire la dépendance alimentaire. L'un des grands obstacles dans le secteur est lié au chômage et à la dépendance aux importations. Il a indiqué que les importations de poissons en Martinique étaient supérieures à quatre-vingts pour cent et qu'à Mayotte, on importe du thon du Vietnam pour la consommation locale. Il a souligné l'importance d'une synergie entre les différents secteurs de l'aquaculture et que les RUP devraient être des laboratoires d'aquaculture durable, car dans certaines RUP, l'aquaculture part de zéro, ce qui permettrait d'observer quels sont les impacts que l'aquaculture peut avoir sur l'environnement et éventuellement comprendre quels seraient les changements nécessaires pour améliorer le secteur. Il a insisté sur un engagement en faveur d'une production durable ayant un faible impact sur l'environnement et sur la création de structures adaptées au contexte des RUP (par exemple, contrairement à la Méditerranée, les cyclones sont nombreux aux Antilles). Il a déclaré que

l'objectif était de rendre le secteur plus compétitif et que l'origine des produits, par exemple, devait être mise en valeur. Il a considéré qu'il fallait faire un bilan de l'empreinte carbone des produits en termes de concurrence avec les importations. Concernant l'encouragement de la recherche dans les RUP, il a indiqué qu'il existe des contextes environnementaux divers, notamment des régions subtropicales et tropicales dont les risques climatiques sont élevés, avec des environnements sensibles aux changements environnementaux. Il a déclaré que la tendance mondiale était de produire des espèces introduites. Toutefois, ce devrait être l'inverse et on ne devrait produire que des espèces indigènes (pour contrôler la distribution d'une espèce non indigène, il faudrait entre dix et quinze ans). Il a souligné qu'il y a un clair éloignement géographique des RUP par rapport à l'Union européenne, ce qui entraîne des coûts de production supplémentaires (achat d'équipements, de matières premières, d'alevins, etc.). Toutefois, il convient de réfléchir à des solutions locales et de disposer d'autres indicateurs que la seule rentabilité économique. Les objectifs communs sont d'encourager une recherche correspondant aux besoins des RUP, de développer une aquaculture durable, de diversifier les économies locales selon les principes de l'économie circulaire et d'augmenter la participation des RUP à la croissance européenne et au développement de l'aquaculture européenne.

Concernant la recherche en aquaculture dans les RUP, M. François Herman a indiqué que ces sujets sont étudiés à l'université des Canaries, au centre de mariculture de Calheta à Madère et qu'aux Açores, il existe un programme mené avec l'aide de l'université. Aux Antilles, il y a la station IFREMER en Martinique. À Mayotte, à la Réunion et en Guyane, il n'y a aucune recherche aquacole. À l'université des Canaries, il existe l'un des centres les plus impressionnants au niveau international, avec des installations marines à terre, des éclosiers, des bassins de croissance (également pour les algues), un laboratoire d'analyses chimiques et histologiques, plus de cinquante personnes travaillant sur ces questions. Le programme d'action 2022 de l'université incluait dix-neuf projets européens, nationaux et internationaux, allant de la production de poissons à des travaux plus spécialisés en nutrition et en génétique. À Madère, le centre de Calheta dispose d'un centre de recherche, d'une éclosier expérimentale, d'un petit laboratoire et d'une équipe de neuf agents, travaillant principalement avec des espèces à faible niveau trophique (invertébrés), intégrés dans un projet avec les Canaries. Il a ajouté que le centre de mariculture réalise également des recherches sur des ingrédients durables pour l'alimentation des espèces produites en aquaculture, comme la production de farines à base

d'insectes. Concernant les Açores, il a informé de l'existence du centre Okeanos, où il existe un laboratoire sur l'étude des invertébrés et les programmes de recherche et de développement se concentrent sur des espèces à faible niveau trophique, collaborant également avec les îles Canaries, ainsi qu'avec Madère. Aux Antilles françaises, le centre de recherche est situé sur la côte atlantique de la Martinique et dispose d'une écloserie expérimentale, de bassins de reproduction, de zones d'élevage et d'engraissement en mer, employant quatre personnes. Les travaux menés dans ce centre se concentrent sur l'espèce «*Ombrine ocellée*», qui est encore produite dans les Antilles françaises, le fût à la Réunion et à Mayotte depuis plus de dix ans. Ce travail a conduit à la maîtrise complète du cycle de production de l'ombrine, via des stocks fermés de reproducteurs. Actuellement l'Ifremer apporte un soutien direct à la production en maintenant un stock de reproducteurs mais l'on considère qu'il devrait y avoir un transfert de gestion des reproducteurs vers un centre technique dont on espère la création en 2025. Il a mentionné la tendance à orienter la recherche vers la production d'espèces indigènes des Caraïbes, au moyen d'un projet appelé «*DREAM Antilles*», qui permettra de choisir deux espèces locales afin de les exploiter en termes d'aquaculture. «*Tsunami*» est un autre programme de l'IFREMER Antilles : une technologie de nouvelles structures pour une aquaculture submersible en mer dans un contexte cyclonique. Ce système peut être amélioré en équipant les cages de capteurs et selon un modèle de réaction. Un autre thème de recherche important pour déterminer des sites de production aquacole et pour l'environnement est lié au projet «*Capamayotte*» et au projet «*Mocaa*» (Modélisation de la capacité d'assimilation de l'environnement pour une aquaculture durable). Ceux-ci représentent une réflexion sur l'impact et le futur des rejets de particules autour des exploitations et leur impact sur l'environnement, afin de parvenir à un modèle et à la construction d'outils qui n'existent pas et qui permettraient aux administrations d'accélérer les processus d'octroi des autorisations. Il a indiqué qu'un autre des thèmes de recherche était la plasticité environnementale des espèces aquacoles et son lien avec le changement climatique. Il a souligné que des réflexions ont été menées pour tenter de mieux répondre aux besoins et avoir une recherche plus efficace, dans l'objectif de renforcer les partages d'expériences et d'améliorer la relation entre la production et la recherche. Il a considéré que le CC RUP pourrait peut-être y contribuer, en créant un réseau d'aquaculture dans les RUP, des outils de financement et des procédures simplifiées. Un autre facteur important serait de créer des centres techniques et de tenter d'obtenir l'aide de l'Europe en encourageant la Commission



à lancer des appels à projets d'intérêt inter-RUP en réponse aux demandes des professionnels.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a souligné le fait que l'aquaculture aux Açores était très récente (environ cinq ans) et qu'il y avait encore beaucoup de doutes concernant cette activité. Quant à l'impact environnemental, Madère a presque triplé sa production et fait actuellement l'objet d'une importante contestation de la part des défenseurs de l'environnement et de la société civile, en raison des effets possibles que ces productions pourraient être en train de provoquer dans les mers de Madère et pour avoir opté pour des espèces non indigènes, la daurade (*Sparus aurata*) et le bar (*Dicentrarchus labrax*). Dans le cas des Açores, il y a eu un soin particulier dans le choix des espèces et de l'endroit où implanter les zones d'aquaculture. Il a demandé si les pêcheurs ne craignent pas la concurrence des espèces qu'ils pêchent déjà, en termes de marché. Il a demandé des éclaircissements pour savoir si le processus d'aquaculture dans les régions ultrapériphériques avait eu l'avis des pêcheurs dans le projet. Dans le cas des Açores, le gouvernement a pris soin d'impliquer l'Université des Açores et une association de pêcheurs.

M. François Herman a indiqué qu'en ce qui concerne les espèces indigènes, dans le programme qui se déroule en Martinique, les aquaculteurs ont participé à la définition des critères<sup>2</sup> pour ne pas-concurrencer les pêcheurs. Il a affirmé que les aquaculteurs doivent expliquer aux pêcheurs que leur activité est complémentaire de la pêche. Il a mentionné que pour le futur il sera plus intéressant de travailler avec des espèces indigènes.

La clé du succès d'un projet d'aquaculture est le lieu d'implantation, car s'il n'est pas adapté, il ne fonctionnera pas. Il a souligné que l'on tentait de créer un réseau d'outre-mer dont les autres régions pourraient bénéficier. Aux Canaries, des projets d'aquaculture sont en cours depuis plus de cinquante ans et il est possible d'analyser leur impact. En Guadeloupe, de nombreuses réticences se sont exprimées contre le développement de l'aquaculture du fait des craintes liées aux risques pour l'environnement, mais jusqu'à aujourd'hui, aucune pollution n'a été détectée autour des élevages.

M. Gualberto Rita a demandé des éclaircissements sur ce que M. François Herman entend par « rejets » et si une production à plus grande échelle n'aurait pas d'impact environnemental

---

<sup>2</sup>Après révision du procès-verbal, M. François Herman a clarifié: les critères de sélection des espèces qui pourraient être intéressantes. L'un des premiers critères retenus a été de ne pas produire une espèce déjà débarquée par la pêche locale



majeur.

M. Herman a expliqué que les rejets sont liés à la matière organique résultant de la production aquacole. Au cours de la production, il est nécessaire de nourrir les poissons et de leur fournir des protéines comme dans tout élevage, la digestion entraîne des rejets solides et solubles dans l'environnement. Dans un contexte où le milieu d'accueil est mal choisi, ces rejets peuvent entraîner une dégradation de la qualité du milieu environnant. Avec les nouveaux aliments, les rejets sont moindres. Il a mentionné que les poissons peuvent mourir d'un excès d'ammoniaque. Il a souligné que la fuite d'espèces aquacoles non indigènes était un autre risque et qu'elles pouvaient devenir envahissantes, comme les langoustines,

M. Rui Catarino (Conseil international pour l'exploration de la mer - CIEM) a commencé par indiquer que, dans le cadre du programme scientifique du CIEM, il existe dix groupes de travail différents sur l'aquaculture, qui vont de l'application de la génétique au développement de formules de calcul de capacités de charge pour différentes espèces et zones, de formules d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et des interactions entre l'aquaculture et les écosystèmes et un groupe centré sur l'économie et les interactions humaines. Il s'agit de groupes qui se réunissent annuellement afin de résoudre des problèmes et de publier leurs travaux. Leurs conclusions et développements figurent dans des rapports. En Europe du Nord, l'aquaculture est un secteur très important où il y a des entités privées qui ne révèlent pas leurs formules d'alimentation, les capacités de charge, les densités, ce qu'elles donnent aux poissons en termes d'antibiotiques ou de traitement des maladies ; il y a des parasites qui passent aux espèces sauvages et beaucoup des problèmes sont dus à la densité dans les zones d'aquaculture. Il a souligné que toutes les informations peuvent être consultées sur le site Internet du CIEM et que tous les groupes de travail peuvent rejoindre les groupes du CIEM.

M. François Herman a mentionné certains pays nordiques comme la Norvège, qui, n'étant pas membre de l'Union européenne, ne sont pas soumis aux mêmes normes de production et n'a pas les mêmes obligations. Les RUP ont de nombreux règlements à respecter. La pêche va se poursuivre, mais les stocks doivent être bien gérés. La Commission européenne encourage l'aquaculture durable, mais il faudra être conscient des risques, mais également des facteurs qui constituent des freins majeurs au développement.

M. Pedro Melo (*Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores*) a déclaré que l'alimentation humaine, en raison de l'explosion démographique, sera un problème à l'avenir et

que l'aquaculture constituera un atout indispensable. Il a déclaré qu'il ne connaissait pas le concept d'«aquaculture artisanale» et que ce type d'aquaculture pouvait ne pas être économiquement viable. Il a également déclaré que de nombreux lieux de vente n'indiquent pas si le poisson était issu de l'aquaculture. Il a souligné l'importance pour les consommateurs de disposer d'informations et de transparence, afin qu'ils puissent être convaincus que le produit aquacole est viable, en évitant que, sur la base du principe de précaution, les consommateurs évitent d'acheter des produits issus de l'aquaculture. Il s'est demandé si l'aquaculture devait être extensive pour être économiquement viable.

M. François Herman a souligné que l'aquaculture extensive avait besoin d'espace et que la production extensive en mer n'était pas viable en raison des coûts investissements élevés qui ne peuvent s'amortir dans un contexte de production extensive. Les informations et la transparence doivent porter non seulement sur les produits, mais aussi sur les conditions de production des poissons importés de pays tiers. Il a indiqué qu'il était difficile d'avoir une aquaculture locale compétitive compte tenu du dumping social, environnemental et économique, pratiqué par les pays tiers. Il a précisé qu'il ne faisait pas référence à une aquaculture « artisanale », mais à une aquaculture « familiale », qui est liée à la structure, où il n'y a pas de salaires ou de techniciens, qui est complémentaire à d'autres activités, une aquaculture similaire à celle du Vietnam. Le choix du site de production est primordial et la qualité des espèces est liée aux conditions de travail. Il a approuvé M. Pedro Melo concernant l'importance de la transparence.

M. David Pávon (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias*) a déclaré qu'il y a beaucoup de mythes qui semblent vouloir opposer le secteur de la pêche à celui de l'aquaculture. De nombreux pêcheurs considèrent que l'aquaculture est une concurrence, mais selon lui, il est possible de trouver une solution équilibrée.

M. Jorge Gonçalves (*Associação de Produtores de Espécies Demersais dos Açores*) a affirmé avoir connaissance que l'aquaculture aux Açores s'intégrait au secteur de la pêche, sans le concurrencer, mais en le complétant. Il a suggéré le développement de partenariats. Selon lui, l'avenir passe par la création de zones d'aquaculture pour motiver les jeunes à se lancer dans cette activité.

M. Rui Catarino a déclaré que la production aquacole mondiale dépasse actuellement les captures de la pêche (depuis environ six ans). Il a souligné que la pêche est en passe de devenir

un complément de l'aquaculture et non l'inverse, où le poisson sauvage sera considéré comme un produit gastronomique en raison de son prix et de ce que la population pense du produit.

M. Pedro Melo a déclaré qu'on lui dit parfois que le poisson est très cher. Ce à quoi il répond qu'il sera encore plus cher étant donné sa rareté.

### **3. Autres sujets**

M. François Herman a suggéré de donner des idées pour le plan de travail de l'année prochaine, ce qui devrait être fait pour le vingt-six. Les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance a été levée.

### **Conclusions/Recommandations**

Les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités.